

Les fondamentaux de la vie associative

PROGRAMME

Etat des lieux

1. La loi du 1er janvier 1901
 - Rappel historique
 - Que dit la loi ?
 - Que précise le décret du 16 août ?
2. Les statuts
 - Peu de règles
 - Un contrat de droit civil
 - La personnalité juridique
 - Les interdictions
 - Mentions obligatoires
 - Recommandations
3. Les obligations
 - Modification de statuts
 - Comptabilité
 - La non lucrativité

4. Organisation interne

- Une organisation libre
- Les membres
- Les administrateurs
- Les assemblées générales
- Le conseil d'administration
- Le bureau

5. Le projet associatif

- Le projet initial
- Rédiger son projet

6. Les agréments

- Obtention
- Conditions
- Principaux agréments

Lexique

OBJECTIFS

- Donner les éléments de la loi du 1^{er} janvier 1901 et du décret du 16 août 1901
- Informer sur les modes d'organisation et de fonctionnement

POINTS FORTS

- Connaître le fonctionnement global d'une association
- Remise de documents types : modèles de statuts, de procès verbaux et d'un projet associatif.

Durée : 3 heures

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Effectif : de 6 à 15 participants

Profil des stagiaires :

- Dirigeants
- Bénévoles
- Salariés d'associations
- Porteur de projets

Tarifs :

- Bénévoles adhérents : 45€
- Bénévoles non-adhérents : 60€
- Salariés : 180€

Tarif commune : 600€

Toutes les dates de formation sont à retrouver sur csa95.com, rubrique «Formation»